



# Conditions Générales d'Abonnement au Service

## **Solution Site Web du Cabinet**



L'offre de services « Site Web du Cabinet » est délivrée par la société **NETexco**, S.A.M. au capital de 192 600 €, immatriculée au RC de Monaco sous le n° 02 S 04059 dont le siège social est sis 5 bis, av. Princesse Alice 98 000 Monaco et ci-après dénommé « LWE ».

### Définitions

« CLIENT » : désigne la société qui souscrit à l'offre « Site web du Cabinet » de LWE.

« Site web du Cabinet » : désigne, dans les présentes, l'ensemble de l'offre de services proposée par LWE au CLIENT.

« Site » : désigne, dans les présentes, le site Internet conçu et réalisé par LWE pour le CLIENT dans le cadre de l'offre commerciale Site Web du Cabinet.

« Section en Accès Restreint » : le Site est notamment composé de plusieurs zones dont l'accès est protégé par identifiant et mot de passe. Ces zones sont des espaces d'échanges d'informations qui peuvent être dédiées aux clients, salariés, prospects et partenaires du CLIENT.

« Modules Logiciels » : désigne, dans les présentes, les modules de services accessibles via le réseau Internet au sein du Site. Les Modules Logiciels sont entièrement conçus et maintenus par les soins de LWE. Leur utilisation se fait à l'intérieur des Sections en Accès Restreint.

« URL » : désigne, dans les présentes, l'adresse Internet exploitée par les navigateurs (Internet Explorer ou Navigator, par exemple). C'est l'adressage standard de n'importe quel document, sur n'importe quel ordinateur en local ou sur Internet.

### Préambule

LWE propose une offre globale de services « Site Web du Cabinet » comportant la mise à disposition d'hébergement informatique et de services logiciels en ligne ainsi que de ressources de studio graphique et d'intégration Internet.

A cette fin, LWE dispose d'une plate-forme informatique (serveurs dédiés, développements informatiques, serveur web et serveur de bases de données) entièrement administrée par ses soins. Cette plate-forme supporte et mutualise notamment la mise à disposition de plusieurs Modules Logiciels via le réseau Internet.

⇒ La mise à disposition des services de studio graphique et d'intégration Internet est régie par les dispositions décrites au CHAPITRE PREMIER des présentes.

⇒ Les modalités du service d'hébergement informatique de LWE sont définies au CHAPITRE DEUXIEME des présentes

⇒ Les Modules Logiciels conçus par LWE sont mis à disposition du CLIENT dans le cadre d'une licence

d'utilisation dont les conditions sont précisées au CHAPITRE TROISIEME des présentes.

⇒ Les dispositions générales sont précisées au CHAPITRE QUATRIEME des présentes.

## - CHAPITRE PREMIER -

### Services de studio graphique et d'intégration Internet

#### ARTICLE 1 - OBJET

Le CLIENT confie dans les conditions définies ci-après, à LWE, qui accepte, l'ensemble des travaux de graphisme et d'intégration Internet nécessaires à la conception et à la mise à jour graphique et rédactionnelle du Site.

Ces prestations seront assurées :

⇒ dans le respect de l'architecture du Site définie en Annexe A des présentes ;

⇒ dans le respect par les Parties de la séquence de production et méthode de collaboration définie ci-après.

#### ARTICLE 2 – TRAVAUX EFFECTUES PAR LWE

Les travaux confiés à LWE sont notamment :

⇒ la création et/ou adaptation d'une charte graphique pour le Site;

⇒ la création de pages et leur intégration dans le Site ;

⇒ l'installation du Site sur un serveur de LWE accessible depuis le réseau Internet.

⇒ La mise à jour graphique et rédactionnelle du Site en fonction des travaux demandés par le CLIENT pendant la durée du contrat.

Le Site comporte :

⇒ Une section publique accessible par tous les internautes (cf. Annexe A)

⇒ 3 sections sécurisées en accès restreint (identifiants et mots de passe) dans la limite des spécifications définies en Annexe A.



### **NETexco - Le Web Expert**

**Siège social** : 5 bis, avenue Princesse Alice - 98000 Monaco

Tél. (00 377) 97 77 21 00 - Site : [www.lewebexpert.com](http://www.lewebexpert.com) - Email : [info@lewebexpert.com](mailto:info@lewebexpert.com)

S.A.M. au capital de 219.600 € - RC Monaco 02 S 04059

## ARTICLE 3 – ORGANISATION ET SEQUENCES DE LA PRODUCTION DU SITE

### 3.1 Principe

Pour mener à bien la mission qui lui a été confié, LWE procèdera à la réalisation du Site selon une séquence chronologique en 4 phases, telles que décrites ci-dessous.

### 3.2 Phase 1 – Constitution de dossier

L'objectif de la phase 1 est de rassembler et mettre à disposition de LWE l'intégralité des informations nécessaires au bon déroulement des phases 2, 3 et 4.

Ces informations concernent notamment le Nom de Domaine, les orientations graphiques du CLIENT, les contenus rédactionnels, l'arborescence de la partie publique du Site etc...

Pour ce faire :

- ⇒ LWE transmet au CLIENT, dès lors qu'il a souscrit au contrat, un *Formulaire de Constitution de Dossier* ;
- ⇒ Dans un délai de 10 jours, le CLIENT remplit avec exhaustivité et envoie à LWE le *Formulaire de Constitution de Dossier* ainsi que les éléments d'informations afférents. Le CLIENT devra joindre un bordereau d'envoi inventoriant les éléments qu'il adresse à LWE ;
- ⇒ Les envois électroniques peuvent notamment être fait à l'adresse [support@lewebexpert.com](mailto:support@lewebexpert.com).

A réception de l'ensemble des informations nécessaires, LWE adresse au CLIENT :

- ⇒ Un avis de réception listant les différents éléments reçus
- ⇒ Un planning de réalisation du Site.

La complétion intégrale de la phase 1 conditionne de manière absolue le début des phases suivantes. LWE développera le Site à partir des éléments transmis au cours de la Phase 1.

### 3.3 Phase 2 – Travaux graphiques

#### 3.3.1 Principe

La création graphique consiste en la création et/ou adaptation d'une charte graphique pour le Site. Ce travail sera formalisé par la présentation au CLIENT de maquettes graphiques pour la page d'accueil du Site.

#### 3.3.2 Validation

Le CLIENT devra valider par écrit un des projets de maquette présentés par LWE

### 3.4 Phase 3 – Développement et intégration

#### 3.4.1 Principe

Dès validation de la phase 2 par le CLIENT, LWE sera en mesure de débiter le développement et l'intégration Internet du Site.

Le développement et l'intégration du Site se font sur une adresse (URL) de démonstration, localisée sur un serveur de LWE, à l'exception des Sections en Accès Restreint qui ne sont accessibles qu'à partir de l'adresse (URL) finale de livraison.

#### 3.4.2 Validation

Le CLIENT doit valider le développement et l'intégration du Site tel que présenté sur son adresse (URL) de démonstration

### 3.5. Phase 4 - Livraison

La Livraison s'entend :

- ⇒ Du transfert du Site par LWE sur son adresse (URL) finale ;
- ⇒ La transmission par LWE au CLIENT d'un *Livret de Maintenance*, détaillant le fonctionnement des Sections en Accès Restreint du Site ;
- ⇒ L'envoi par le CLIENT à LWE du *Formulaire de Validation Finale du Site* joint au présent contrat.

## ARTICLE 4 – METHODE DE COLLABORATION AVEC LE CLIENT

### 4.1 Principe

LWE s'engage au bénéfice du CLIENT à effectuer un travail de qualité et conforme à l'état de l'art. LWE est le maître d'œuvre du Site. A ce titre, il en assure la direction technique pendant toute la durée du présent contrat.

Pour ce faire et afin de satisfaire le CLIENT, LWE met en place une méthode optimale d'organisation et de gestion de projet. Cette méthode nécessite la collaboration impliquée et réactive du CLIENT.

### 4.2 Moyens de communication entre les Parties

Tout au long des différentes phases du projet, LWE communiquera avec le CLIENT par email et fax. LWE peut notamment être joint à l'adresse mail : [support@lewebexpert.com](mailto:support@lewebexpert.com)

Toute demande de travaux devra faire l'objet d'une communication écrite à LWE. LWE décline toute responsabilité quant à la prise en compte éventuellement incorrecte d'informations non communiquées par écrit de la part du CLIENT.

### 4.3 Collaboration

En tant que partenaire de la réalisation du projet, le CLIENT s'engage à :

1. Préciser les coordonnées (notamment email et téléphone) d'un(e) interlocuteur(trice) principal(e) chargé(e) de la coordination du projet chez le CLIENT, ainsi que d'un(e) suppléant(e) en cas de défaillance de l'interlocuteur(trice) principal(e) ;
2. A confier à LWE, le maximum d'éléments d'informations, permettant à LWE la meilleure connaissance possible du CLIENT et de ses services.
3. Répondre aux sollicitations de LWE dans un délai franc maximum de 5 jours ouvrés (hors fermeture). Dans l'éventualité où le CLIENT ne peut remettre les textes des contenus du Site au cours de la phase 1, LWE procèdera à l'intégration du Site en l'absence des textes, lesquels seront intégrés ultérieurement par LWE dès lors qu'ils lui auront été communiqués. Dans ce cas de figure, l'absence de texte ne peut constituer pour le CLIENT un motif de non validation finale du Site réalisé par LWE ;
4. Valider par écrit, et par écrit seulement (email, fax, courrier postal), les travaux soumis par LWE dans un délai franc maximum de 5 jours ouvrés (hors fermeture). Au-delà de ce délai franc, le CLIENT reconnaît expressément par les présentes accepter tacitement les travaux proposés par LWE.
5. Toute demande du CLIENT nécessitant de revenir sur des travaux préalablement validés entraînera un retard de réalisation du Site qui peut éventuellement être sensiblement supérieur au temps de travail supplémentaire nécessaire. Par les présentes, le CLIENT est considéré comme prévenu et informé de l'existence d'un tel risque potentiel;

## ARTICLE 5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 5 . 1 Principe

LWE, auteur du Site, cède au CLIENT dans les conditions précisées à l'art. 3.2 ci-dessous, les droits de reproduction et de représentation portant sur le Site réalisé et ce, notamment, dans la limite de l'étendue de la cession de droits précisées ci-après.

LWE cède les droits précisés à l'article 3.2 à titre exclusif au CLIENT. En conséquence, LWE ne pourra céder ou concéder un quelconque droit d'utilisation ou d'exploitation sur tout ou partie du Site à un tiers. Toute violation de la présente clause donnera lieu au paiement de dommages intérêts au bénéfice du CLIENT.

### 5 . 2 Cession des droits

#### 5.2.1 Etendue de la cession de droits

##### *Exclusion de cession*

La présente cession de droits ne concerne pas la propriété intellectuelle des codes sources des Modules Logiciels de LWE, développés et maintenus sur la plate-forme LWE. Ces Modules Logiciels ne font l'objet d'aucune cession de droit, même partielle. L'utilisation de ces modules de services au sein des différentes sections du Site fait l'objet d'une licence d'utilisation de services en ligne par le CLIENT, définie Chapitre troisième du présent contrat.

En conséquence, la présente cession de droits ne s'étend strictement qu'à la section publique du Site . Elle comprend tous les



## NETexco - Le Web Expert

Siège social : 5 bis, avenue Princesse Alice - 98000 Monaco

Tél. (00 377) 97 77 21 00 - Site : [www.lewebexpert.com](http://www.lewebexpert.com) - Email : [info@lewebexpert.com](mailto:info@lewebexpert.com)

S.A.M. au capital de 219.600 € - RC Monaco 02 S 04059

éléments créés pour le CLIENT : charte graphique (concept, logo, dessins, images etc...) ainsi que tous les textes publiés dans cette section.

#### *Cession dans l'espace*

La présente cession est consentie pour le monde entier.

#### *Cession dans le temps*

La présente cession est consentie pour le temps que durera la propriété intellectuelle de LWE, auteur du Site, de ses ayants-droits et représentants, d'après les législations tant françaises qu'étrangères, et les conventions internationales actuelles ou futures sur la propriété intellectuelle applicables, y compris éventuellement les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

### 5.2.2 Droits cédés

#### *Droit de reproduction*

Ce droit comporte le droit de reproduire tout ou partie du Site sur tout support connu ou inconnu à ce jour.

#### *Droit de représentation*

Ce droit comprend notamment le droit de communiquer l'oeuvre au public ou son interprétation par tout procédé de représentation connu ou inconnu à ce jour, et notamment par satellite, par câble ou réseau hertzien, desdits éléments sur tout support magnétique ou autre, notamment disques, disquettes, bandes, pouvant être en l'état ou intégrés, avec ou sans modification, les droits de correction des erreurs d'évolution, d'adaptation, d'arrangement, de traduction, de transcription, d'exploitation, de télédiffusion, quel qu'en soit le vecteur, voie hertzienne, satellite, serveur vocal, câble et sur tout réseau dont notamment Internet et, plus généralement tout moyen de transmission de données. L'exploitation s'entend quelle qu'en soit la manière, la forme ou le support tels que livres, recueils, presse, diapositives, microfilms, bandes magnétiques, cinéma, média audiovisuel, notamment hertzien, câblé et satellite, disquette, Cd Rom, DVD, CD-I, Web quel que soit le format du support et le nombre d'exemplaires édités. Les communications au public s'entendent soit directement soit indirectement, tant en vue de leur réception domestique qu'en vue de leur réception collective, et ce pour toute la durée de protection des droits d'auteur, tant en France qu'à l'étranger.

Le CLIENT aura le droit d'adapter l'oeuvre sans que cette clause puisse être interprétée comme une atteinte au droit moral reconnu à l'auteur.

En qualité d'auteur du Site, LWE conservera un exemplaire du Site sur support numérique ainsi que le droit de représentation du Site auprès de ses prospects à titre de référence commerciale.

La présente cession ne prendra effet qu'à compter de la livraison du Site au CLIENT, sous réserve de l'exécution intégrale du présent contrat, et notamment du paiement total par le CLIENT des redevances prévues à l'article 5 du présent Chapitre. La livraison s'entend de la mise en ligne du Site sur son adresse (URL) définitive (Nom de Domaine du CLIENT).

### 5.2.3 Garantie de LWE

LWE, en qualité de concepteur et réalisateur du Site, garantit que les contenus concernés par le présent contrat n'enfreignent pas les droits de tiers et de façon générale, qu'ils sont légaux et s'engage expressément à agir avec diligence pour supprimer tout contenu litigieux. Le CLIENT devra informer sans délai LWE de toute réclamation, remarque, contestation émanant d'un tiers sur les contenus utilisés par LWE pour la réalisation du Site. En considération de la réclamation, LWE fournira sous huit jours les éléments de réponse à transmettre à la personne demanderesse ; dès ce stade LWE pourra saisir, si nécessaire, son assureur du litige. Pour le cas où une action en responsabilité fondée sur des contenus de LWE serait engagée, Le CLIENT devra dès réception de l'assignation associer LWE à la procédure et l'appeler en garantie. De sorte que LWE puisse à son tour agir auprès de son assureur. Ainsi, en cas de condamnation in solidum, le montant des dommages intérêts à verser sera payé par LWE ou son assureur. Pour le cas où le CLIENT n'associerait pas LWE dès le premier stade de la procédure en responsabilité, le CLIENT supporterait seul les conséquences d'une éventuelle condamnation et ne pourrait actionner en garantie LWE.

### 5.2.4 Garantie du CLIENT

Le Client garantit être valablement titulaire des droits de propriété intellectuelle sur :

- ⇒ Les textes, logos, traductions et photos qu'il communique à LWE aux fins de conception et réalisation du Site ;

- ⇒ Les données, quel que soit leur format, publiées par le CLIENT à l'aide des Modules Logiciels fournis par LWE (section de maintenance du Site).

Le Client autorise LWE, pour les besoins de la conception du Site ainsi que pour son utilisation, à reproduire les données mises à sa disposition.

Pour l'exécution du présent contrat, le CLIENT garantit LWE sur la provenance de tout élément qu'il serait amené à publier dans le Site ou à mettre à la disposition de LWE pour la conception du Site, et en particulier des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle.

LWE ne pourra en aucune manière voir sa responsabilité civile ou pénale engagée notamment pour contrefaçon, dans tous les cas où ces éléments feraient l'objet de revendication de tiers.

En tout état de cause, si la responsabilité du LWE était mise en cause à ce titre, le CLIENT s'engage à indemniser LWE des éventuelles condamnations et à prendre à sa charge les coûts induits pour LWE afin d'assurer sa défense (honoraires d'avocats...). Le Cabinet fournira toutes les informations nécessaires à LWE pour assurer sa défense à ce titre. En tout état de cause, LWE se réserve le droit d'appeler le CLIENT en garantie pour toute procédure judiciaire entamée à son encontre et fondée sur l'utilisation illicite dans le Site d'éléments fournis ou publiés par le CLIENT.

Le CLIENT et LWE reconnaissent que l'incorporation dans le Site des données et sources émanant des Parties ne modifie pas le caractère personnel du Site, celui-ci ne pouvant devenir une oeuvre collective ou de collaboration.

### 5.2.5 Crédits

LWE aura la possibilité d'insérer sur le site du CLIENT (page d'accueil) un logo représentant son entreprise ou la phrase « Conception Le Web Expert » et d'y inclure un lien hypertexte menant à la page d'accueil de son propre site.

## - CHAPITRE DEUXIEME - HEBERGEMENT et COMPTES EMAIL

### ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles LWE s'engage à héberger le Site.

Le Site est hébergé par LWE en raison notamment de l'intégration en son sein des Modules Logiciels de LWE. LWE dispose des moyens techniques, des compétences et des infrastructures pour fournir au CLIENT l'hébergement du Site.

### ARTICLE 2 : PRESTATIONS DE LWE

Le site Web du Cabinet sera installé sur les machines de LWE et sera accessible à travers les liaisons Internet de LWE. LWE offre d'héberger le site Web du Cabinet selon les prestations suivantes :

#### 2.1 Architecture technique

Le site Internet sera hébergé sur une des plates-formes techniques appartenant à LWE dont la configuration est la suivante :

- Serveur Web IdiaServ 1U ;
- Carte mère Tyan à base de Chip ServerWork, bus PCI 64 bits ;
- 2 processeurs à 866 Mhz 133 ;
- 2 disques durs de 36 Go SCSI Hot Plug à 10025 tours/min ;
- 1 carte contrôleur Raid Mylex ;
- 512 Mo RAM ECC Register ;
- 2 cartes réseaux 10/100 Mbits Full Duplex

#### 2.2 Infrastructures et sécurité

LWE héberge ses serveurs et les connecte à Internet dans un centre d'hébergement bénéficiant :

- D'une sécurité d'accès :
  - o Murs renforcés ;
  - o Portes blindées ;
  - o Rideaux métalliques ;
  - o Alarmes et caméras ;
  - o Accès escorté par badge moniteur.



### NETexco - Le Web Expert

Siège social : 5 bis, avenue Princesse Alice - 98000 Monaco

Tél. (00 377) 97 77 21 00 - Site : [www.lewebexpert.com](http://www.lewebexpert.com) - Email : [info@lewebexpert.com](mailto:info@lewebexpert.com)

S.A.M. au capital de 219.600 € - RC Monaco 02 S 04059

- D'une régulation permanente de la température :
  - o Température à 21 ° C ;
  - o Taux d'humidité de 50%.
- D'une détection/extinction d'incendie :
  - o Détecteurs au faux plancher et au faux plafond ;
  - o Détecteurs aux abords des climatiseurs.
- D'une sécurisation des alimentations électriques :
  - o Onduleurs Galaxy Merlin-Gerin 2x250 kVA ;
  - o Secours par groupe électrogène Perkins à 860 kVA.

### 2.3 Connectivité

Les serveurs de LWE disposent d'une bande passante dédiée. Le volume de transfert des données est illimité.

### 2.4 Statistiques

LWE fournira au Cabinet un accès protégé par mot de passe aux statistiques de base de consultation de son site. Ces statistiques seront générées automatiquement tous les jours et seront consultables sur le site Web du Cabinet. Elles seront basées exclusivement sur un traitement de fichiers log du serveur http.

Le Cabinet affirme connaître les limites des systèmes de statistiques basés sur les logs du serveur http, notamment en ce qui concerne le comptage du nombre d'utilisateurs ou de pages visualisées, et accepte d'utiliser ce système tel quel.

### 2.5 Nom de domaine

LWE se chargera du transfert ou du dépôt du nom de domaine du CLIENT.

### 2.6 Comptes POP 3

LWE s'engage à mettre à la disposition du Cabinet un « serveur de mails pop ». Le Cabinet est informé que LWE n'est en aucun cas tenu de fournir un serveur SMTP (e-mails sortants) spécifique. Le *spamming* (envoi d'e-mails non sollicités en grand nombre) est formellement interdit. Le non-respect de cette obligation autorise LWE à résilier de plein droit le présent contrat sans préjudice de plus amples dommages et intérêts.

En aucun cas, l'utilisation du serveur de mail pop 3 par les soins du CLIENT ne doit représenter son activité principale par rapport au service d'hébergement du site. Le non-respect de cette obligation autorise à résilier de plein droit le présent contrat. Le Cabinet déclare utiliser le serveur de mail POP 3 que LWE met à sa disposition pour ses besoins, ceux de son entreprise ou de ses collaborateurs.

Les comptes POP sont créés après demande écrite du CLIENT. Cette demande comportera la liste nominative des personnes titulaires des comptes POP 3 à créer ainsi que le libellé des identifiants souhaités pour chacun d'entre eux.

LWE adressera au CLIENT la liste des identifiants et mots de passe créés pour chacun des comptes POP 3 ainsi que toutes les informations nécessaires au paramétrage de la consultation d'email par le CLIENT.

Caractéristiques :

1. Alias ou smtp/pop : le CLIENT crée des adresses email alias (plusieurs adresses vont vers la même personne) ou réelles avec smtp/pop.
2. Webmail : en plus d'être recevables sur son ordinateur, les emails peuvent être consultés par le CLIENT sur tout ordinateur connecté à Internet et disposant d'un navigateur.
3. L'espace disque maximum alloué à une boîte email est de 5 Mo (Méga-Octets)

### 2.7 Maintenance et intervention

LWE s'engage à héberger le Site sur ses machines et à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose. Il souscrit à ce titre à une obligation de moyens.

LWE met à la disposition du Cabinet une assistance hot-line technique par e-mail ([support@lewebexpert.com](mailto:support@lewebexpert.com)) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. LWE se réserve la possibilité de pratiquer des interventions et de modifier ou remplacer les équipements fournis afin d'améliorer la fourniture du service.

En toute hypothèse, LWE veillera à ce que la modification du service n'entraîne aucune réduction, diminution ou détérioration sensible du fonctionnement ou de la mise en oeuvre générale du service, ni aucune augmentation des frais.

### ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DE LWE

La responsabilité de LWE ne saurait être engagée si son serveur était indisponible pour des raisons de force majeure telles que la défaillance de longue durée du réseau public de distribution d'électricité, grèves, émeutes, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend LWE.

LWE pourra interrompre le service à des fins de maintenance. Entre 9h00 et 18h00, les jours ouvrés, la durée des interruptions ne devra pas être supérieure à une heure. Leur fréquence inférieure à une fois par semaine. Ces interruptions devront avoir lieu au moment de la journée les moins préjudiciables aux trafics en provenance d'Europe et d'Amérique.

En cas d'inaccessibilité du service due à des dysfonctionnements techniques du ressort de LWE ou de ses sous-traitants habituels, LWE disposera de 48 heures ouvrées pour trouver une solution aux problèmes. Dans le cas où aucune solution ne serait trouvée dans ces délais, le CLIENT sera en droit de demander la résiliation du présent contrat. Si les mêmes dysfonctionnements tendaient à se répéter plus de trois fois dans une période de trois mois, le CLIENT sera en droit de demander la résiliation du présent contrat et ce, même si les dysfonctionnements étaient à chaque fois réparés dans les délais convenus.

### ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DU CLIENT

Le CLIENT décharge LWE de toute responsabilité quant aux contenus et données de toute nature qui sont stockés ou diffusés dans le cadre de ce contrat. Le Cabinet garantit LWE de tout recours de tiers, portant sur le contenu du service, les prestations du Cabinet ou plus généralement sur tout ce qui serait susceptible d'entrer dans le cadre des activités du CLIENT sur le Web et à l'extérieur et ce, sous quelque législation mondiale que ce soit. A ce titre, le CLIENT s'engage à utiliser les services de LWE uniquement dans la poursuite de buts légaux et à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur l'Internet.

Le CLIENT est responsable des éventuelles atteintes aux droits de la propriété intellectuelle d'autrui et plus particulièrement des atteintes à tout signe distinctif préexistant, et notamment marque, nom commercial, dénomination sociale, droits de la personnalité, enseigne... ainsi qu'à tout droit d'auteur et droits voisins, et d'une manière générale sur les droits des personnes et des biens.

Plus précisément, le CLIENT s'engage à ne pas faire circuler depuis son site Web de données :

- ⇒ Contraire à l'ordre public, et aux bonnes mœurs ;
- ⇒ A caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui ;
- ⇒ Incitant à la haine ou à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- ⇒ Menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- ⇒ A caractère pornographique ou pédophile ou zoophile ;
- ⇒ Incitant à commettre délit, actes violents, crime ou acte de terrorisme ou faisant apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- ⇒ Incitant au suicide ;
- ⇒ Permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et d'autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
- ⇒ En violation du caractère privé des correspondances.

En cas de manquement à l'une de ces dispositions, et après une mise en demeure du CLIENT de la part de LWE par lettre



## NETexo - Le Web Expert

Siège social : 5 bis, avenue Princesse Alice - 98000 Monaco  
 Tél. (00 377) 97 77 21 00 - Site : [www.lewebexpert.com](http://www.lewebexpert.com) - Email : [info@lewebexpert.com](mailto:info@lewebexpert.com)  
 S.A.M. au capital de 219.600 € - RC Monaco 02 S 04059

recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet après un délai de quinze jours, LWE sera en droit de suspendre ou d'interrompre tout ou partie du service sans préjudice pour les sommes dues au titre de l'hébergement du service.

La suspension ou l'interruption du service pour les motifs mentionnés au paragraphe sus-visé du présent article ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement. Le CLIENT restera redevable envers LWE des sommes dues pendant la période restante de la durée du contrat. Le CLIENT s'engage à respecter les règles en usage sur l'Internet, notamment en matière de publicité par voie de courrier électronique. En cas de non-respect de ces usages faisant l'objet de plaintes de la part d'utilisateurs ou d'administrateurs de l'Internet, LWE sera en droit d'interrompre ou de suspendre la partie du service mise en cause, sans préjudice des sommes dues au titre de l'hébergement du site.

Dans le cas où des sauvegardes seraient effectuées par le personnel du CLIENT, par des sous-traitants ou par tout autre partenaire choisi par lui, le CLIENT supportera seuls les conséquences d'une mauvaise utilisation. LWE ne saurait être tenu pour responsable au cas où le site du Cabinet deviendrait inaccessible de ce fait.

Dans le cas où la mise à jour des pages du Site serait effectuée par le personnel du CLIENT, par des sous-traitants ou par tout autre partenaire choisi par elle, le CLIENT supportera seule les conséquences d'une utilisation non conforme aux instructions des accès de gestion de pages mis à sa disposition par LWE et d'une mauvaise programmation des documents. LWE ne saura être tenu pour responsable au cas où le Site du CLIENT deviendrait inaccessible de ce fait.

Le CLIENT se porte garant, en son nom et au nom de son personnel ou de tout tiers choisi par lui, de la bonne utilisation des accès qui lui sont fournis et de la non divulgation des mots de passe et autres paramètres qui permettent de sécuriser l'accès au serveur.

Le CLIENT est tenu de procéder à toute déclaration utile à la Commission Nationale Informatique et Libertés dès lors que son site concerne la gestion de données personnelles nominatives.

## - CHAPITRE TROISIEME -

### LICENCE D'UTILISATION DES MODULES LOGICIELS

L'activité de LWE consiste notamment en l'édition de solutions informatiques associées à l'Internet. A ce titre LWE propose à la location des Modules Logiciels hébergés sur la plate-forme de services LWE et intégrés dans la *Solution Site Web du Cabinet*.

Les Modules Logiciels de LWE sont intégrés dans les différentes Sections en Accès Restreint du Site.

Ces Modules Logiciels hébergés sur les serveurs de LWE auxquels LE CLIENT accède par une liaison à distance sont accessibles sur abonnement assorti d'une redevance mensuelle. L'utilisation des Modules Logiciels, accessibles sur le Site sont réservés aux clients de LWE, quel que soit le lieu d'établissement de leur siège social, représenté par leurs salariés dûment habilités à agir sur le Site.

#### ARTICLE 1 : OBJET

Le présent chapitre a pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation par le CLIENT des Modules Logiciels listés Annexe B des présentes.

#### ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LWE

LWE s'engage à transmettre au client, dès livraison du Site sur son adresse (URL) finale, un nom d'utilisateur et un mot de passe afin de lui permettre d'accéder aux Modules Logiciels dans les meilleurs délais. LWE s'engage à faire profiter le CLIENT de toute mise à jour effectuée sur un Module Logiciel. LWE n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit quant aux informations qui sont diffusées par le biais des Modules Logiciels, n'exerçant aucun contrôle a priori sur ces informations.

#### ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à n'utiliser les Modules Logiciels que pour ses besoins propres ou ceux de sa structure contractante et pour les seules finalités visées au présent contrat. Le CLIENT s'engage à ne

pas développer ou commercialiser les Modules Logiciels objet du présent contrat ou des produits susceptibles de le concurrencer.

#### ARTICLE 4 : CHOIX DES MATERIELS ET LOGICIELS

Le CLIENT assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, de la documentation disponible concernant le Modules Logiciels ainsi que des spécificités techniques pour l'utilisation dudit service. Il appartient au CLIENT de s'assurer que les matériels dont il dispose, notamment ses logiciels navigateurs ou ses moyens de connexions, sont susceptibles d'utiliser avec toute l'efficacité requise les Modules Logiciels.

#### ARTICLE 5 : PROCÉDURE D'ACCÈS AUX MODULES LOGICIELS

##### 5-1 : Compte d'accès, identifiant et mot de passe

Les Modules Logiciels sont accessibles par le biais d'une connexion à distance grâce à un identifiant et un mot de passe.

Lors de la livraison du Site sur son adresse (URL) finale, LWE crée pour le CLIENT un compte d'accès de niveau « administrateur » assorti d'un identifiant et d'un mot de passe. Un contrôle d'unicité est effectué par le système. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, seule la combinaison de ces deux codes permet au client d'accéder à l'administration des sections en accès restreint et par voie de conséquence, des Modules Logiciels.

L'identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité du CLIENT et l'engagent sur toute utilisation faite par son intermédiaire. Il auront valeur de signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil.

Le CLIENT est le responsable entier et exclusif de son identifiant et de son mot de passe administrateur. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation par des tiers qui auraient eu connaissance de ceux-ci. En cas de perte de son mot de passe, LE CLIENT prend contact avec LWE qui lui communiquera par courrier électronique un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe d'administration après avoir effectué un contrôle sur ses données personnelles.

##### 5-2 Niveaux des comptes d'accès

A partir du compte d'accès « administrateur », il est notamment possible :

- ⇒ De créer, modifier et supprimer un ou plusieurs comptes d'accès « administrateur »
- ⇒ De créer, modifier et supprimer un ou plusieurs comptes d'accès « utilisateur » pour les employés du CLIENT ainsi que pour les clients, partenaires, prospects du CLIENT

Les comptes d'accès « administrateur » ont la responsabilité de la gestion des droits d'accès aux différentes sections du Site de tous les comptes « utilisateur » qu'ils créent.

##### 5-3 : Preuve

Les systèmes d'enregistrement de LWE (fichiers de logs des serveurs) sont considérés comme valant preuve de la date de l'utilisation du Site par le CLIENT. L'ensemble des éléments relatifs à l'utilisation du compte seront conservés et archivés par LWE. LWE pourra se prévaloir, notamment à des fins probatoires, de tout acte, fichier, enregistrement, rapport de suivi, statistiques sur tous supports dont le support informatique établi, reçu ou conservé directement ou indirectement par LWE.

#### ARTICLE 6 : ASSISTANCE

L'assistance se fera en ligne par l'intermédiaire d'un courrier électronique. Le CLIENT pourra faire une demande d'assistance à LWE à l'adresse électronique suivante : [support@lewebexpert.com](mailto:support@lewebexpert.com). LWE lui répondra par courrier électronique dans les meilleurs délais.

#### ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ

Le présent CHAPITRE ne confère au CLIENT aucun droit de propriété intellectuelle sur les Modules Logiciels, qui demeurent la propriété entière et exclusive de LWE. La mise à disposition des Modules Logiciels ne saurait être considérée comme une cession au sens du Code de la propriété intellectuelle d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du CLIENT.

##### 7-1 : Reproduction - adaptation

Le CLIENT s'interdit formellement de reproduire de façon permanente ou provisoire les Modules Logiciels en tout ou partie,



**NETexo - Le Web Expert**

Siège social : 5 bis, avenue Princesse Alice - 98000 Monaco

Tél. (00 377) 97 77 21 00 - Site : [www.lewebexpert.com](http://www.lewebexpert.com) - Email : [info@lewebexpert.com](mailto:info@lewebexpert.com)

S.A.M. au capital de 219.600 € - RC Monaco 02 S 04059

par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution des Modules Logiciels. LE CLIENT s'interdit de traduire, adapter, d'arranger ou de modifier les Modules Logiciels, de l'exporter, de le fusionner avec d'autres applications informatiques.

## 7-2 : Corrections d'erreurs

LWE se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur les Modules Logiciels pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination et notamment pour en corriger les erreurs.

## ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

LWE est soumis à une obligation de moyen, à l'exclusion de toute autre. LWE garantit la conformité des Modules Logiciels aux spécifications définies dans le *Livret de Maintenance* remis au CLIENT. LE CLIENT assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité des Modules Logiciels aux spécifications. Il assume notamment celles qui concernent :

- l'adéquation du Modules Logiciels à ses besoins ;
- l'exploitation du Modules Logiciels ;
- la qualification et la compétence de son personnel .

LE CLIENT reconnaît expressément avoir reçu de LWE toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation des Modules Logiciels à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour leur mise en œuvre et leur exploitation.

LWE ne sera en aucun cas tenue de réparer d'éventuels dommages directs ou indirects. LWE ne pourra être tenue pour responsable de la qualité de la liaison Internet du client. En aucun cas, LWE ne pourra être tenue responsable de dommages indirects tels que la perte de marché, le préjudice commercial, la perte de clientèle, le trouble commercial quelconque, la perte de bénéfice, la perte de l'image de marque ou de toute action en concurrence estimée déloyale.

LE CLIENT sera seul responsable de l'utilisation des Modules Logiciels. Lors du transfert de données par moyen de télécommunication ou par tous autres moyens, aucune responsabilité ne pourra être retenue contre LWE en cas d'altération des informations ou des données durant le transfert. LWE ne saurait être tenue responsable de dommage résultant de la perte, de l'altération ou de toute utilisation frauduleuse de données, de la transmission accidentelle de virus ou autres éléments nuisibles, de l'attitude ou comportement d'un tiers, de la non conclusion d'une vente. LWE ne peut être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements sur le poste du CLIENT et/ou de tout utilisateur à la suite de l'utilisation des Modules Logiciels.

## ARTICLE 9 : CONTREFAÇONS

LWE garantit qu'elle est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de conclure le présent contrat et que les Modules Logiciels ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers. Elle garantit de même que les Modules Logiciels sont entièrement originaux et ne sont constitutifs en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale. LE CLIENT s'engage à signaler immédiatement à LWE toute contrefaçon des Modules Logiciels dont il aurait connaissance, LWE étant alors libre de prendre les mesures qu'elle jugera appropriées.

## - CHAPITRE QUATRIEME - DISPOSITIONS GENERALES

## ARTICLE 1 – DUREE

Le contrat est conclu pour une période initiale d'une année à compter de la signature du dossier de souscription dûment complété. A l'arrivée du terme, ce contrat sera prorogé pour une durée indéterminée. Au delà de la période initiale, le contrat, devenu à durée indéterminée pourra être résilié par le CLIENT ou par LWE par lettre recommandée avec avis de réception respectant un préavis 2 mois.

## ARTICLE 2 – RESILIATION DE PLEIN DROIT

### 2.1 Résiliation de plein droit

En cas d'absence de respect par l'une ou l'autre des parties de l'une ou l'autre des clauses du présent contrat, celui-ci serait résilié de plein droit un mois après l'envoi d'une mise en demeure par lettre

recommandée avec avis de réception restée sans effet ou si le CLIENT était déclaré en redressement judiciaire, liquidation des biens ou encore si l'une ou l'autre des parties cessait son activité pour quelque cause que ce soit.

Le présent contrat serait résilié de plein droit quinze jour après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, dans le cas où le CLIENT cesserait ses paiements.

Ces résiliations ne désengagent pas le CLIENT de ses obligations contractuelles et de toutes les sommes dues, majorées des intérêts, frais et accessoires.

### 2.2 Restitution des données

En cas de non renouvellement ou de résiliation de plein droit du présent contrat, LWE restituera au CLIENT sur CD-ROM :

- ⇒ L'intégralité des données numériques créées pour le CLIENT par LWE et dont ce dernier est propriétaire au titre de l'article 4, Chapitre Premier du présent contrat,
- ⇒ L'intégralité des données numériques créées par le CLIENT à l'aide des Modules Logiciels dans l'état où elles se trouvent sur le serveur au moment où LWE procédera à la restitution.

Cette restitution interviendra dans les 15 jours suivant la date d'accusé de réception de résiliation du contrat, sous réserve du paiement intégral des sommes dues par le CLIENT à LWE.

La restitution fera l'objet d'un envoi recommandé de la part de LWE avec avis de réception.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

Les services proposés par LWE sont proposés dans le cadre d'un contrat d'abonnement assorti d'une redevance mensuelle, laquelle est composé d'un forfait fixe, éventuellement complété d'un montant variable.

### 3.1 Redevance forfaitaire

Services	Prix (HT)
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'hébergement de la section publique du Site</li> <li>⇒ L'hébergement d'une ou plusieurs Sections en Accès Restreint ainsi que leurs bases de données</li> <li>⇒ La maintenance du serveur (sauvegarde, administration) ;</li> <li>⇒ Le stockage des données jusqu'à 50 Mo ;</li> <li>⇒ La fourniture de statistiques de consultation du site Web du Cabinet.</li> <li>⇒ La licence d'utilisation des Modules Logiciels pour 10 comptes « utilisateur »</li> <li>⇒ Licence de diffusion de l'information électronique pour 10 comptes utilisateurs</li> <li>⇒ Le dépôt ou transfert et l'installation sur les serveurs LWE d'un Nom de Domaine « .FR » « .COM » ou « .NET » ou « .ORG » ou « .INFO »</li> <li>⇒ La création et la mise à disposition de 5 boîtes email (comptes POP) sous Nom de Domaine.</li> </ul>	<b>189 € /mois</b>

Le prix de l'abonnement ne comprend pas le coût des télécommunications et d'accès à Internet qui restent à la charge du CLIENT.

### 3.2 Redevance variable

La redevance forfaitaire est complétée par le montant des services complémentaires consommés par le CLIENT dans le mois.

#### 3.2.1 Graphisme, Intégration Internet

Dans le cadre de la première année d'exécution du contrat, **LWE offre gracieusement au CLIENT un crédit de 25 heures de travail** pour le graphisme, l'intégration et la mise à jour du Site telle que définie au Chapitre Premier du présent contrat.



## NETexo - Le Web Expert

Siège social : 5 bis, avenue Princesse Alice - 98000 Monaco  
 Tél. (00 377) 97 77 21 00 - Site : [www.lewebexpert.com](http://www.lewebexpert.com) - Email : [info@lewebexpert.com](mailto:info@lewebexpert.com)  
 S.A.M. au capital de 219.600 € - RC Monaco 02 S 04059

Au-delà du crédit d'heures défini ci-dessus, les travaux sont facturés sur la base des tarifs horaires suivants :

Prestation	Prix (HT)
Travaux graphiques	115 € / heure
Travaux d'intégration Internet	65 € / heure

Les travaux feront toujours l'objet d'un devis et ne débiteront qu'à réception d'un « Bon pour Accord » de la part du CLIENT.

LWE pourra se charger de l'achat de droits de reproduction et de représentation photos demandés par le CLIENT, les frais d'acquisition seront facturés comme débours par LWE en sus des interventions graphiques.

### 3.2.2 Noms de domaine supplémentaires

Prestation	Prix (HT)
1 Dépôt / Transfert de Nom de Domaine « .COM », « .NET », « .ORG », « .INFO »	45 € / an
1 Dépôt / Transfert de Nom de Domaine « .FR »	75 € / an

### 3.2.3 Email – Création de comptes POP 3

Dans le cadre du présent contrat, **LWE offre gracieusement au CLIENT 5 comptes email POP 3 sous Nom de Domaine.**

Prix de l'abonnement pour la fourniture des boîtes aux lettres POP 3 supplémentaires :

Prestation	HT / mois
1 compte email (pop)	1 €

Le prix de l'abonnement ne comprend pas le coût des télécommunications et d'accès à Internet qui restent à la charge du CLIENT.

### 3.2.4 Modules Logiciels – Création de comptes « utilisateur »

Dans le cadre du présent contrat, **LWE offre gracieusement au CLIENT 10 comptes d'accès « utilisateurs »**

Le prix de l'abonnement pour l'accès aux Modules Logiciels proposés par LWE est de :

Prestation	HT / mois
1 compte d'accès administrateur	1 €
1 compte d'accès utilisateur	1 €

Le prix de l'abonnement ne comprend pas le coût des télécommunications et d'accès à Internet qui restent à la charge du CLIENT.

Le dénombrement des comptes d'accès est effectué le 15 de chaque mois. Ce dénombrement sert de base de calcul au montant dû par le CLIENT à LWE pour ce mois.

### 3.2.5 Hébergement

Si l'espace utilisé pour stocker les données du site sur le serveur était supérieur à 50 Mo, ce dépassement ferait l'objet d'une redevance additionnelle. Cet espace est mesuré par la quantité maximale de mémoire sur disque dur occupé par l'ensemble des données et applications propres au site et aux emails durant le mois. Il est exprimé en Méga Octets (Mo). La redevance additionnelle sera de 25 Euros HT par tranche de 50 Mo de dépassement dans le mois, et ce, dès le premier Mo de dépassement dans le mois. Les sommes dues au titre des dépassements constatés au cours d'un mois donné seront facturés au début du mois suivant.

## 3.3 Modalités de paiement

### 3.3.1

Le montant de la redevance due par le CLIENT fera l'objet d'une facturation mensuelle unique. Le paiement de la redevance sera effectué par prélèvement automatique.

LWE peut changer les méthodes et la périodicité de la facturation et des règlements avec un préavis d'un mois.

### 3.3.2

Le premier règlement intervient :

- ⇒ le 16 du mois civil de livraison du Site si le site est livré entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois
- ⇒ le 16 du mois civil suivant celui de la livraison du Site si le site est livré entre le 16 et le 31 du mois.

### 3.3.3 - Conditions de souscription du présent contrat.

Le présent contrat implique que le CLIENT possède un accès Internet.

Le présent contrat sera considéré comme conclu et définitif que si le CLIENT a dûment retourné et complété le Formulaire d'Abonnement au Service, accompagné de la formule de prélèvement automatique et de son RIB.

Tout dossier incomplet ne pourra valoir conclusion du contrat même signé.

### 3.4 Révision de prix

Les prix définis dans le présent contrat peuvent être révisés par LWE. LWE communiquera au CLIENT les modifications de prix au moins 2 mois avant la date anniversaire du contrat. Les modifications de prix sont réputées entrées en vigueur à la date anniversaire du contrat.

### 3.5 Retard ou défaut de paiement

Tout retard dans le paiement des sommes dues par le CLIENT fera courir des intérêts au taux moyen en vigueur à la date d'exigibilité. Ces derniers courent jusqu'à paiement intégral sur la totalité des sommes dues.

Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de l'accès au service souscrits par le présent contrat y compris l'usage des boîtes email.

## ARTICLE 4 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer, ni communiquer, ni laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'elle n'y ait été autorisée préalablement et par écrit par l'autre partie, les renseignements, données, informations, applications, méthodes et savoir-faire à caractère confidentiel, ainsi que tout document de quelque nature que ce soit, dont elle a eu connaissance à l'occasion de l'exécution de ses prestations. Chacune des parties s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses salariés et collaborateurs.

Les obligations des Parties aux termes du présent article resteront en vigueur après la cessation des relations contractuelles.

## ARTICLE 5 - INCESSIBILITE DU CONTRAT

LWE et le CLIENT ne peuvent transférer ou céder tout ou partie de leurs droits et obligations dans la présente convention ou substituer un tiers dans l'exécution de leurs obligations sans le consentement exprès et préalable des deux parties, résultant de la rédaction d'un avenant aux présentes.

## ARTICLE 6 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'exécution et/ou l'interprétation de ce contrat sera de la compétence des tribunaux de Bordeaux.

## ARTICLE 7 - DIVERS

Le contrat est formé entre les parties au moment de l'acceptation des présentes conditions.

Les annexes au présent contrat sont paraphées par les Parties et sont partie intégrante de ce contrat.

Le contrat régit l'intégralité des relations contractuelles existant entre les Parties. Il annule et remplace tous les accords et pourparlers préalables entre les Parties qui seraient relatifs à l'objet du contrat.

Toute autre prestation non prévue par le présent contrat et réalisée par LWE pour le compte du CLIENT fera l'objet soit d'une annexe aux présentes, soit d'un bon de commande et/ou d'un contrat distinct, ainsi que d'une facturation distincte.

Pour NETexco, Jean-Claude Sansoë,



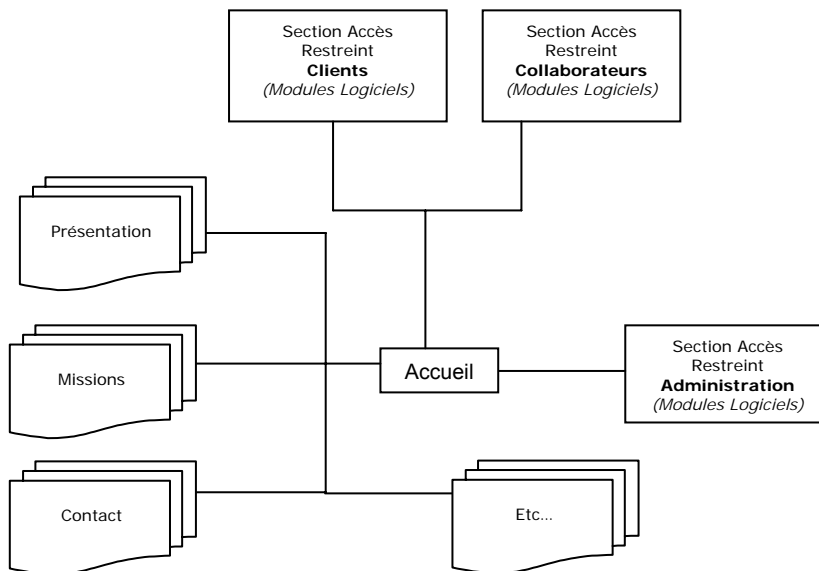
## NETexco - Le Web Expert

Siège social : 5 bis, avenue Princesse Alice - 98000 Monaco

Tél. (00 377) 97 77 21 00 - Site : [www.lewebexpert.com](http://www.lewebexpert.com) - Email : [info@lewebexpert.com](mailto:info@lewebexpert.com)

S.A.M. au capital de 219.600 € - RC Monaco 02 S 04059

**ANNEXE A**  
- Architecture principale du Site -



**ANNEXE B**  
- Liste des Modules Logiciels du Site Web du Cabinet -

Section Administration	Section Clients / Collaborateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ Gestion des Menus clients / collaborateurs</li> <li>⇨ Gestion des contenus (répertoire privé, bibliothèque du cabinet, liens utiles, echos du cabinet, calendrier, FAQ)</li> <li>⇨ Gestion des comptes d'accès</li> <li>⇨ Liste de diffusion</li> <li>⇨ Gestion de l'actualité déroulante en page d'Accueil</li> <li>⇨ Statistiques</li> <li>⇨ Newsletter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ Veille juridique profilée*</li> <li>⇨ Agenda*</li> <li>⇨ Chiffres Utiles*</li> <li>⇨ Répertoire Privé par client / collaborateur</li> <li>⇨ Bibliothèque du Cabinet</li> <li>⇨ Liens Utiles</li> <li>⇨ Echos du Cabinet</li> <li>⇨ Calendrier</li> <li>⇨ FAQ</li> <li>⇨ Liens vers les outils ASP du Cabinet</li> <li>⇨ Email par le web</li> <li>⇨ Calculettes</li> <li>⇨ Recherche de Nom de Domaine</li> </ul>
	<p>(*) L'utilisation de ce Module Logiciel est conditionnée par la signature d'une licence de diffusion d'informations.</p>



**NETexco - Le Web Expert**

Siège social : 5 bis, avenue Princesse Alice - 98000 Monaco  
Tél. (00 377) 97 77 21 00 - Site : [www.lewebexpert.com](http://www.lewebexpert.com) - Email : [info@lewebexpert.com](mailto:info@lewebexpert.com)  
S.A.M. au capital de 219.600 € - RC Monaco 02 S 04059